

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
11 AVRIL 2024

Date de convocation : le 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND, Monsieur Jean-Marie GRIMAUD,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Véronique BESSE, Marie-Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Lucette SOURISSEAU, Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marie RENOU

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 10

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

**N°19 : CONVENTION AVEC LE LYCEE JEANNE DELANOUE – CREATION D'UNE ANTENNE DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTE A L'EHPAD ALCF**

La formation professionnelle est un axe prioritaire du projet de territoire.

A l'issue d'une table-ronde organisée en mai 2023 avec les écoles de formation du secteur médico-social, le lycée Jeanne DELANOUE, basé à Cholet, a été identifié comme un partenaire essentiel dans le développement de la formation et plus particulièrement pour la formation des aides-soignant(e)s, par la voie de l'apprentissage.

Aussi, la mise en place d'une antenne délocalisée sur Les Herbiers a été étudiée avec le lycée, avec une mise en œuvre opérationnelle prévue le 26 août 2024.

Cette antenne sera basée au sein de l'EHPAD A La Claire Fontaine et permettra d'accueillir un groupe d'apprenants de 8 à 12 personnes, titulaires d'un Bac Pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP).

La convention de partenariat vise à définir le périmètre d'intervention du CCAS et celui du lycée Jeanne DELANOUE et les modalités de financement de cette formation.

Ainsi le CCAS fournira notamment les locaux adaptés au bon déroulé de la formation des stagiaires.

Le CCAS s'engage également à porter financièrement le coût de la formation si le nombre de stagiaires était inférieur à huit, à raison de 6 500 € (coût 2023) par stagiaire non recruté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord du Conseil Régional des Pays de la Loire,

Vu le budget principal du CCAS et le budget annexe de la Résidence de la Fontaine du Jeu,

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial du 30 mai 2024,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

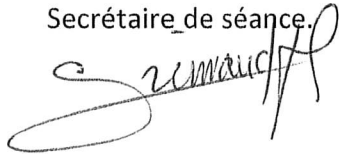
- approuver la convention de partenariat entre le lycée Jeanne DELANOUE et le CCAS des Herbiers,
- autoriser Monsieur le Président du CCAS ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer toutes les pièces relatives à cette convention,
- décider d'imputer les dépenses correspondantes sur les budgets correspondants.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 19/4/24

Publié électroniquement le : 22/4/24

**Jean-Marie GRIMAUD,**  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

